

Compte rendu réunion PEDT du jeudi 22 janvier 2015 - effectu   par vos repr  sentants de parents

Lors de cette rencontre, ont   t   pr  sent  s plusieurs points par Jenny Dromain la coordinatrice du Projet Educatif de Territoire sur notre commune :

1. D  sormais, il est demand      chaque animateur, 18 actuellement, de remplir une fiche de projets, pour chaque p  riode, dans laquelle il expose les ateliers et activit  s qu'il a pr  vus avec les enfants.

Une   valuation des TAP a   t   r  alis  e aupr  s des animateurs. Au sujet de la dur  e, les animateurs appr  cient ce temps assez long qui leur permet de bien   changer avec nos enfants et de leur proposer plusieurs petits temps (r  cr  atifs, calmes, animation,...).

Par contre, pour les structures d'accueil, ils ont relev   le soucis lors des d  placements qui pourraient s'av  rer dangereux avec 1 seul animateur pour un groupe de 18 enfants et des salles, quelquefois, trop exigu  s .

Des difficult  s ont   t   rencontr  es par certains animateurs quant    l'attitude des enfants : violence, vulgarit  , non-respect de l'adulte et/ou de leur camarade. Pour cela, une   chelle de sanctions a   t   mise en place avec plusieurs gradients, o   l'exclusion des TAP est envisag  e en dernier recours.

Deux propositions ont   t   avanc  es par Jenny pour att  nuer ces soucis :

-**soit** r  duire le nombre d'enfants par groupe    14 enfants au lieu de 18 , mais cela n  cessiterait l'embauche de 2 animateurs suppl  mentaires ;

-**soit** embaucher 1 r  f  rent pour le site de Marigny qui pourrait ainsi « tourner » sur tous les groupes afin d'aider chaque animateur, intervenir de suite lors de comportement inadapt   de la part d'un enfant ou remplacer un animateur absent.

2. Un questionnaire de satisfaction et d'échange sera TRANSMIS PAR VOIE ELECTRONIQUE tout prochainement aux parents et aux enfants. Il sera à renvoyer avant les vacances de février, exploiter pendant celles-ci et une réunion sera proposée aux parents pour débattre des résultats et discuter d'éventuels changements.

3. Afin de soulager les parents mais aussi les organisateurs des TAP , l'inscription deviendrait annuelle à la rentrée prochaine.
En effet, seuls les parents qui veulent retirer leurs enfants des TAP, préviendraient Jenny ou Laura. Les groupes seraient définis en début d'année et l'enfant aurait un seul et même numéro ou nom de groupe à connaître pour toute l'année. Ces groupes auraient une « dominante » soit sportive soit artistique, soit manuelle, ... que l'enfant choisira en début d'année et son choix sera respecté dès que l'effectif des groupes le permettra.
Il pourra émettre 2 ou 3 souhaits d'activité en indiquant un ordre de préférence et les groupes seront constitués grâce à cela dans les limites du possible. Mais un enfant qui n'aurait pas l'activité qu'il a mentionné en premier choix au début d'année, pourra se la voir proposer en deuxième ou troisième trimestre.

4. Les maternelles ne sont pas inclus dans le PEDT de notre commune. Ils sont gérés par la mairie. Une réunion s'est déroulée le jeudi 22 janvier à l'école. Si des changements doivent être opérés, les parents en seront informés.

5. Une réflexion est également engagée au sujet des APC, qui se déroulent cette année sur le temps des TAP. En effet, ce créneau horaire empêche certains enfants de rejoindre leur groupe de TAP. Les enfants concernés se sentent pénalisés.